



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 24 mars 2025

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/25/308
N° dossier : 2025-039
Affaire suivie par : Laurent MICHEL
laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

**Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France
Monsieur le Préfet du Nord**

et

Monsieur le Directeur de l'énergie
Direction générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Projet d'implantation, d'exploitation et de raccordement d'une usine de fabrication de matériaux de cathode sur le territoire des communes de Loon-Plage et Gravelines (59).

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courriers du 28 février 2025 et du 21 mars 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **21 mars 2025**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL